

Permanence licence au secrétariat

Le secrétariat est ouvert pour régler vos formalités administratives du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le jeudi).



Afin de se décharger de toutes les formalités administratives (licences, équipements, règlements...), le secrétariat est ouvert au horaires suivantes :

Lundi : 9h à 12h & 14h à 16h30

Mardi : 9h à 12h & 14h à 16h30

Mercredi : 9h à 12h & 14h à 16h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h à 12h & 14h à 16h30